



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUDE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 21 - SEPTEMBRE 2021

PUBLIÉ LE 22 SEPTEMBRE 2021

DIRECTION REGIONALE des DOUANES 66
- P.A.E./S.T.

SOMMAIRE

DIRECTION REGIONALE des DOUANES 66

P.A.E./ST

Décision du 20 septembre 2021 de déplacement intracommunal d'un débit de tabac ordinaire permanent n° 1100053 J sur la commune de CASTELNAUDARY

**DÉCISION DE DEPLACEMENT INTRACOMMUNAL
D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT
SUR LA COMMUNE DE CASTELNAUDARY**

L'Administrateur supérieur des douanes et droits indirects,
Directeur régional à Perpignan,

Vu l'article 70 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures.

Vu l'article 13 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés.

DÉCIDE

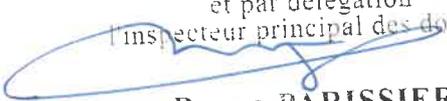
le déplacement intra-communal du débit de tabac n° 1100053 J
ancienne adresse : 14 Rue Gambetta 11 400 CASTELNAUDARY
nouvelle adresse : 148 avenue Frédéric Mistral 11 400 CASTELNAUDARY

Fait à Perpignan, le 20/09/21

L'administrateur supérieur des douanes
directeur régional à Perpignan

Christophe LAINÉ

Pour le directeur régional
et par délégation
l'inspecteur principal des douanes


Bruno PARISSIER